

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Saint-Romain-Lachalm (salle des fêtes),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Nicolas PEYRARD)

Nombre de membres :  
En exercice : **24**  
Présents : **22**  
Ayant pris part au vote :  
(vote public) : **22**  
○ Pour : **22**  
○ Contre : **0**  
○ Abstention : **0**  
○ Blanc : **0**  
○ Nul : **0**

**Présents** : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, GOUY Pascal, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas et Mmes MARCON Catherine, MOUNIER Emeline, MEYNET Isabelle, DREVET Hélène, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

**Excusé** : Néant.

**Absents** : M. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

**Pouvoir** : Néant.

\*\*\*\*\*

Date de convocation :  
**Le 8 juin 2023**

Date d'affichage :  
**Le 8 juin 2023**

**DELIBERATION N° :**  
**DC/2023-06-12/05**

**OBJET DE LA SEANCE :**  
**Commerce local**

**Stratégie de  
développement**

M. le Président rappelle la compétence économique et commerciale de la Communauté de Communes, ainsi que la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2021-03-22/03 en date du 22 mars 2021 approuvant le plan de mandat communautaire 2020-2026, comprenant notamment les actions suivantes en matière de commerce local :

- « Maintenir les aides financières de la collectivité (immobilier d'entreprises, fonds d'intervention local, soutien au prêt d'honneur) »
- « Conforter l'aide financière de la collectivité à l'amélioration des pas de portes commerciaux »
- « Mettre en place des outils règlementaires pour éviter de perdre des pas de portes commerciaux (urbanisme) »
- « Créer un partenariat fort avec les associations de commerçants communales (création d'un réseau, animation commerciale, développement du numérique, environnement, formation, lien avec les producteurs locaux...) »
- « Accompagner la réalisation d'espaces commerciaux publics (boutique éphémère, commerce à l'essai...) »

Il précise que la Commission « économie » de la Communauté de Communes (qui s'est réunie les 18 janvier 2023 et 13 février 2023 pour travailler sur ces sujets) et l'organisation d'une réunion avec les commerçants du territoire (le 14 mars 2023) ont permis d'émettre les propositions suivantes devant permettre de développer le commerce local :

**AR Prefecture**

043-244300307-20230612-DC2023061205-DE  
Reçu le 19/06/2023

Stratégie : favoriser le développement du commerce local dans une logique de répartition équilibrée à l'échelle du territoire communautaire.

### **AXE 1 : MODERNISER LES LOCAUX COMMERCIAUX**

Action 1 (2023) : Refuser dans les bourgs la périphérisation des commerces phares (alimentation, pharmacie, tabac-presse...)

Action 2 (2023) : Définir des linéaires commerciaux prioritaires (densifier en évitant les « dents creuses ») avec création d'une centralité au milieu (lieu de rencontres) : identification dans les documents d'urbanisme + interdiction de transformation des pas de portes commerciaux en habitation sur ces linéaires + encouragement au déménagement sur ces linéaires

Action 3 (2023) : Soutenir financièrement la rénovation et la modernisation des locaux commerciaux (fonds d'intervention local : bonification si dans linéaire commercial)

Action 4 (2023) : Encourager le portage communal des opérations foncières commerciales en priorité dans les plus petites Communes du territoire (via le fonds de concours « attractivité ») et en mobilisant un maximum de cofinancements publics : rachat et création de locaux commerciaux, boutiques éphémères... + envisager la sous-location par les Communes des locaux commerciaux stratégiques

Action 5 (2023) : Aménager les espaces publics au niveau des commerces (Communes : fonds de concours « attractivité »)

Action 6 (2023) : Aménager des zones « bleues » de stationnement dans les Communes PVD le long des linéaires commerciaux prioritaires (Communes)

Action 7 (2023) : Rendre visibles les commerces locaux (terrasses, stores, kakemonos...) et faire retirer la signalétique sur les anciens pas-de-portes commerciaux devenus vacants.

Action 8 (2023) : Améliorer l'attrait des façades des locaux commerciaux vacants (autocollant avec image dynamique...)

Action 9 (2023) : Soutenir les Communes dans la mise en place d'une signalétique commerciale efficace et lisible (Communes : fonds de concours « attractivité »)

Action 10 (2023) : Améliorer l'information sur les locaux commerciaux disponibles (mise à jour régulière du portail économique) + mise en place d'un observatoire commercial synthétique (suivi de données commerciales dans le temps)

### **AXE 2 : ACCOMPAGNER LES COMMERCES DANS LES MUTATIONS ACTUELLES**

Action 11 : Accompagnement à la transmission et reprise des commerces (via l'interconsulaire) :

- Réunions de sensibilisation (2024)
- Accompagnement individualisé ciblé (2023)

Action 12 (2024) : Accompagnement énergétique des commerces (via l'interconsulaire) : réunions de sensibilisation

Action 13 (fin 2023) : Accompagnement numérique des commerces (via l'interconsulaire) : réunions de sensibilisation

Action 14 (2025) : Inciter les associations de commerçants à réfléchir à la mise en place d'une plate-forme locale de vente en ligne

**AR Prefecture**

043-244300307-20230612-DC2023061205-DE  
Reçu le 19/06/2023

**AXE 3 : DEVELOPPER L'ANIMATION COMMERCIALE SUR LE  
TERRITOIRE**

Action 15 (2023) : Aider à la structuration des associations locales de commerçants (via l'interconsulaire)

Action 16 (2023) : Soutenir financièrement les associations commerciales dans leurs évènementiels (compétence communale)

Action 17 (2023) : Inciter les associations de commerçants à développer une démarche de fidélisation de la clientèle locale voire éventuellement communautaire (carte de fidélité, bon d'achats...)

Action 18 (2023) : Mise à jour régulière de la brochure communautaire de promotion du commerce mise en ligne sur internet et mise en avant unique en direction de cette brochure + communiquer sur les actualités commerciales

Action 19 (2023) : Embaucher un manager du commerce sur le territoire (portage par la CCPM sous réserve de subventions publiques) + mettre en place gouvernance régulière Communauté de Communes / Communes / associations de commerçants

M. le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur la stratégie présentée de développement du commerce local.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

Vu les propositions émises par la Commission « économie » de la Communauté de Communes,

- approuve la stratégie présentée de développement du commerce local et toutes les actions qu'elle contient,
- charge le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,  
Président,

Nicolas PEYRARD,  
Secrétaire,



**AR Prefecture**

043-244300307-20230612-DC2023061205-DE  
Reçu le 19/06/2023

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

*Affichage et publication effectués le*

**AR Prefecture**

043-244300307-20230612-DC2023061205-DE  
Reçu le 19/06/2023